

Le pouvoir d'injonction du juge administratif.

La loi du 8 février 1995, vingt ans après

(Colloque organisé par le Centre de Recherche Juridique

Pothier le vendredi 6 février 2015) –

Bilan scientifique

Florent BLANCO, Professeur à l'Université d'Orléans

Organisé sur une seule journée, le colloque du vendredi 6 février 2015 se destinait à célébrer le vingtième anniversaire de la grande loi du 8 février 1995, qui a doté les juridictions administratives à compétence générale du pouvoir d'adresser des injonctions à l'administration.

Il réunissait ainsi, autour d'une petite centaine de participants (étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs, magistrats et avocats), des universitaires, des représentants de la juridiction administrative, du barreau et de l'administration, à travers un programme particulièrement riche, comportant pas moins de dix contributions et une table ronde, réparties sur deux demi-journées (la première intitulée « Variations autour de la loi du 8 février 1995 » ; la seconde « Le pouvoir d'injonction en question(s) »).

Malgré les difficultés d'organisation tenant au nombre des intervenants, la manifestation est restée dans le cadre temporel fixé par ses organisateurs, ce qui a permis à chacun de s'exprimer dans les meilleures conditions.

Sur le plan de l'apport scientifique, le colloque a par ailleurs tenu toutes ses promesses. La diversité et à la qualité des contributions ont permis, en particulier, de mettre en lumière le contexte nouveau généré par l'intervention du législateur en 1995 et les implications profondes de celle-ci, dont bon nombre n'avaient pas été perçues lors de l'élaboration de la loi, y compris par les principaux acteurs (juges, avocats, universitaires) amenés à appliquer et à apprécier le nouveau dispositif législatif. La diversité des regards échangés (universitaires et praticiens du droit, de toutes générations) a par ailleurs mis en lumière certaines différences dans l'approche de ces questions qui, s'en s'exclure, s'enrichissent et se complètent mutuellement.

Les actes du colloque seront prochainement publiés à la *Revue Française de Droit Administratif* (R.F.D.A.), revue bimestrielle à comité de lecture. La parution interviendra en deux temps, dans les numéros 3 et 4 de l'année 2015. Elle comprendra à la fois les textes des communications, amendés à l'occasion du passage de l'oral à l'écrit, et une rubrique spécifique synthétisant les principales positions défendues par les participants à la table ronde.

Ce colloque, qui a permis de réunir à l'Université d'Orléans plusieurs des meilleurs spécialistes nationaux du contentieux administratif, pourra par ailleurs connaître des prolongements dans de nouvelles manifestations scientifiques conduisant à explorer les mutations profondes de la justice administrative à la période contemporaine.